

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Recrutement d'architectes-conseils de l'État

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, le Ministère du Logement et de l'Habitat Durable et le Ministère de la Culture et de la Communication lancent un appel à candidatures parmi les architectes inscrits au tableau de l'ordre national des architectes pour exercer la mission d'architecte-conseil de l'État, telle que définie par la circulaire du 2 mai 2012¹, auprès des services en charge de la mise en œuvre de leurs politiques au niveau central, régional ou départemental.

Les candidats doivent posséder 8 années d'expérience professionnelle minimum dont 5 années révolues à la date de la candidature en tant qu'architecte à titre libéral ou comme associé d'une société d'architecture, et exercer actuellement à ce titre.

Ils devront posséder une expérience éprouvée et diversifiée dans le domaine de l'architecture et également dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement leur conférant une compétence reconnue. Cette compétence professionnelle doit leur permettre d'éclairer les décisions et de contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques en particulier en matière d'habitat, de planification, d'aménagement durable des territoires, et de renouvellement urbain. Ils doivent faire preuve d'un intérêt pour le service public, d'un sens développé du conseil, de la pédagogie, de la négociation et d'un esprit stratégique. Le permis de conduire un véhicule automobile est nécessaire.

Les critères de jugement des candidatures seront :

1. La réponse aux critères de diplômes et d'ancienneté d'expérience
2. La compréhension des enjeux des missions et capacité à conseiller
3. L'aptitude à la pédagogie et à la communication
4. La connaissance des institutions et des politiques publiques
5. La motivation et la valorisation des compétences en regard des missions
6. L'expérience professionnelle en matière de projet, de pédagogie ou de conseil et sa qualité

Chaque candidat retenu s'engage à n'avoir aucune autre activité professionnelle dans le département ou dans la région où il exercera la mission d'architecte-conseil. Le siège de son agence ne pourra pas être situé dans son territoire d'exercice en tant que conseil de l'État. Il s'agit d'une mission exercée à titre personnel sous forme de vacations journalières à raison de deux jours par mois en moyenne.

A l'issue du recrutement, les candidats retenus seront inscrits sur une liste d'aptitude et seront affectés en fonction des besoins de l'administration. Les affectations peuvent donc s'étaler sur plusieurs années. Tout poste proposé à un architecte-conseil nouvellement recruté et refusé entraîne son placement d'office en disponibilité pour un an. Un nouveau poste lui est ensuite proposé. Un nouveau refus, non motivé par des circonstances exceptionnelles, vaudra démission.

¹http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/05/cir_35327.pdf

L'architecte-conseil est positionné auprès du directeur départemental des territoires (et de la mer) ou du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ou d'un directeur régional des affaires culturelles, ou d'un directeur d'administration centrale, en charge des politiques de l'urbanisme, du logement, de la construction et de l'architecture. Il a le statut de « personnel salarié non titulaire du secteur public » et signe un contrat d'une durée d'un an renouvelable. Afin d'assurer efficacement cette mission auprès des services, la durée d'affectation sur un même poste est de 5 ans minimum et de 8 ans maximum.

Composition du dossier de candidature - à fournir en deux exemplaires identiques impérativement sous format papier - :

Il s'agit d'un dossier personnel. Le même dossier ne peut donc être présenté par deux candidats.

Il comportera :

- Une fiche de renseignement synthétique, à compléter selon le modèle à télécharger à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Concours-et-ecoles>
 - Un curriculum vitae détaillé. Il devra notamment faire apparaître les diplômes obtenus et leur date d'obtention. Il sera accompagné :
 - d'une photo
 - d'une attestation de l'année en cours de l'inscription à l'ordre national des architectes.
 - du justificatif de l'exercice libéral en France, ou de l'exercice en tant qu'associé d'une société (soit la fiche de situation INSEE ou un extrait K bis de moins de 3 mois (<http://www.insee.fr/>)).
 - Un document sur les réalisations, dans chacun des deux dossiers, illustrant la diversité de l'activité : édifices, projets urbains, espaces publics ou autres et éventuellement d'actions de pédagogie ou de conseil (maximum 20 pages) présentant des photos et des documents graphiques, **format A4 uniquement**. Pour les études et projets conçus en équipe, le rôle exact du candidat et les noms et rôle des partenaires seront précisés.
 - Une lettre de motivation accompagnée d'une note d'une page maximum faisant apparaître les liens entre sa pratique professionnelle et les politiques publiques relevant du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, du ministère du Logement et de l'Habitat Durable et du ministère de la Culture et de la Communication.

Une copie de la fiche de renseignement et du curriculum vitae détaillé seront envoyés en format PDF par fichier à : Bec.Dgaln@developpement-durable.gouv.fr
Tout dossier incomplet ou ne satisfaisant pas aux conditions exigées sera rejeté et ne sera pas examiné.

Seuls les dossiers recevables seront examinés par une commission technique dont la composition sera définie par l'administration. Cette commission sélectionnera les dossiers des candidats qui seront admis pour un oral devant un jury de sélection.

Les auditions auront lieu les 7 et 8 juin 2017.

Réception des candidatures

Les dossiers sous pli cacheté, comprenant obligatoirement toutes les pièces et informations mentionnées ci-dessus et portant la mention « sélection d'architectes-conseils de l'État », seront déposés

au plus tard le 21 mars 2017 à 16h30

ou adressés par courrier recommandé (le cachet de la poste faisant foi)

uniquement à l'adresse ci-dessous:

**Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
Ministère du Logement et de l'Habitat Durable
Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
Sous direction de la performance – Bureau des emplois et des compétences
A l'attention de Béatrice FRANCOIS – Pièce 02.54
Tour Séquoia – 92055 Paris la Défense Cedex**

Des renseignements complémentaires pourront être demandés par courriel à l'adresse suivante :

Bec.Dgaln@developpement-durable.gouv.fr